

## « ALLIANZ – DIRECTION DES OPERATIONS ENTREPRISES LYON

Adresse Postale :  
TSA11010  
92087 La Défense Cedex Tél.  
n° 0972727451 *appel non surtaxé*  
*Accueil téléphonique du lundi au vendredi*  
*de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30*  
E-Ml : dabgest@allianz.fr

**Références à rappeler : 017690648**  
**Affaire : STACI SAS**

### ATTESTATION D'ASSURANCE

La compagnie ALLIANZ IARD dont le siège social est sis : 1 Cours Michelet - CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE Cedex , atteste que la société :

**STACI SAS**  
**ZAC DES BETHUNES**  
**AV DU FOND DE VAUX**  
**95310 SAINT OUEN L'AUMONE**

Est titulaire du contrat MULTIRISQUES ENTREPRISE, portant le numéro 017690648, et garantissant notamment :

#### **Les Stockages de produit dans des boxes**

#### **5/ ASSURANCE**

##### **5.1 Obligation de souscrire une assurance**

Pendant toute la durée du contrat, le CLIENT a l'obligation de souscrire et de maintenir en vigueur auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable une police d'assurance garantissant les biens entreposés contre tous risques dont notamment les risques d'incendie, d'explosion, de vol, de dégâts des eaux et contre les risques inhérents à l'occupation du ou des box/bulk mis à disposition. Le CLIENT devra communiquer, lors de la signature du contrat à la SOCIETE une attestation de son assureur justifiant de la couverture des risques ci-dessus et mentionnant une clause de renonciation à tout recours contre le propriétaire du bâtiment, la SOCIETE, leurs assureurs, et les autres clients de la SOCIETE. En cours du contrat, le client devra prouver le maintien de sa couverture d'assurance avec mention de la clause de renonciation à recours. En cas de non respect par le CLIENT de cette obligation d'assurance, à ces conditions, la SOCIETE est autorisée à refuser la signature du présent contrat ou à le résilier par application de l'article 7.1 ci-après.

##### **Pour les garanties suivantes :**

-

- Incendie-Foudre – Explosion – Fumée et risques annexes /spéciaux
- Tempête – Grêle - Neige
- Action de l'eau - Gel
- Bris de glaces
- Dommages électriques
- Transports
- Fuite de sprinklers
- Pertes de produits en chambres froides
- Vol
- Bris de machines
- Attentats
- Catastrophes naturelles (loi du 13.07.1982)

Suivant les clauses, conventions et limitations insérées au contrat.

Cette attestation est délivrée pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 sous réserve du paiement de l'intégralité des cotisations émises.

**Le présent document, établi par ALLIANZ IARD, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ IARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances ...).**

Toute adjonction autre que le cachet et signature du représentant de la société est réputée non écrite.

Etablie à Lyon le 21/12/2020.

Pour la Compagnie

**Allianz IARD**

Entreprise régie par le Code des Assurances  
Société anonyme au capital de 991 967 200 euros  
Siège social : 1, cours Michelet - CS 30051  
92076 Paris la Defense cedex  
542 110 291 RCS Nanterre